

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DVD 231 - DFA Service de bornes de recharge de véhicule électrique – Création d'un secteur distinct pour les recettes et les dépenses réalisées par la Ville.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 256 et 256 B ;

Vu l'annexe II au Code général des impôts et notamment son article 209 ;

Vu le bulletin officiel des finances publiques et notamment ses chapitres BOI-TVA-CHAMP-10-20-10-10 et BOI-TVA-DED-20-20 ;

Vu la délibération 2014 DVD 1069 en date des 7, 8 et 9 juillet 2015 relative à l'adoption de la grille tarifaire du service de recharge publique en voirie ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver la création d'un secteur distinct pour les recettes et dépenses réalisées par la Ville dans le cadre de la gestion des bornes de recharge de véhicule électrique ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est créé dans le budget communal un secteur distinct à compter du 1^{er} janvier 2016 permettant d'isoler du reste des dépenses et recettes de la Ville de Paris, les opérations comptables assujetties à la TVA qui sont réalisées dans le cadre de la gestion des bornes de recharge de véhicule électrique.

Article 2 : L'accès au service de recharge de véhicule électrique et son utilisation sont gratuits jusqu'au 31 décembre 2015 inclus. Au delà de cette date, sera appliquée la grille tarifaire prévue par délibération 2014 DVD 1069 en date des 7, 8 et 9 juillet 2014.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

Anne HIDALGO